

CONDITIONS GENERALES
PIXEL LABS – Plateforme Filiz

1. Identification de PIXEL LABS

PIXEL LABS (« PIXEL LABS ») est une société par actions simplifiée à associé unique inscrite au RCS de Nantes sous le n° 900 716 515, dont le siège social est situé 43 QUAI MALAKOFF, 44000 NANTES.

PIXEL LABS peut être contactée aux coordonnées suivantes :

- Adresse e-mail : support@filiz.io,
- Numéro de téléphone : 07 82 08 66 57.

2. Services proposés

PIXEL LABS propose une solution accessible en mode « *Software as a Service* » (SaaS) (la « **Plateforme** ») consistant en une plateforme web accessible à l'adresse www.filiz.io permettant à des clients professionnels (les « **Clients** ») de simplifier et fluidifier le processus contractuel relatif à la préparation des contrats d'apprentissage, de professionnalisation et les conventions de stage avec toutes les parties prenantes (étudiants, entreprises d'accueil et organisme de formation et financement (« **OPCO** »)) de la création des documents contractuels à la gestion et facturation des OPCO. PIXEL LABS permet ainsi de digitaliser toutes leurs démarches administratives, faciliter le remplissage des formulaires relatifs, suivre et fluidifier leurs flux contractuels en automatisant la préparation de leurs documents contractuels (préparation, signature, conservation, rupture et avenants) en quelques clics (les « **Services** »).

3. Informations sur les Conditions Générales

La relation contractuelle entre le Client et PIXEL LABS est régie, par ordre hiérarchique décroissant, par les documents suivants :

Le devis (le « Devis »)	- Il est établi sur la base des besoins du Client - Le Client doit l'accepter par écrit (y compris par email) dans un délai de 15 jours à compter de son émission. Cette acceptation vaut acceptation des Conditions Générales dans leur version en vigueur à la date du Devis. - En cas de contradiction, le Devis prévaut sur les Conditions Générales ; - En cas de contradiction, le Devis le plus récent prévaut sur le(s) plus ancien(s)
Les conditions générales (les « Conditions Générales »)	Elles définissent : - Les modalités d'utilisation des Services, - Les obligations respectives des parties. Elles sont accessibles par un lien direct en bas de page de la Plateforme.

4. Conditions d'accès aux Services

(i) **Le Client est une personne morale** agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant du pouvoir ou de l'habilitation requise pour contracter au nom du Client et pour son compte.

(ii) **Le Client a la qualité de professionnel**, entendu comme toute personne physique ou morale agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'il agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

5. Modalités d'accès aux Services

L'acceptation du Devis par le Client, entraînera l'ouverture d'un compte dédié au Client (le « **Compte Client** ») sur la Plateforme lui permettant de réaliser son « onboarding » et d'accéder aux Services à l'aide de son identifiant de connexion et de son mot de passe.

Une fois la souscription aux Services réalisée, le Client peut accéder à la Plateforme et à un espace personnel au sein du Compte Client afin de gérer son utilisation des Services, sous une forme et selon les moyens techniques que PIXEL LABS juge les plus appropriés.

Le Client est seul responsable de la création des accès pour ses utilisateurs, notamment pour ses étudiants et entreprises (les « **Utilisateurs** ») en nombre illimité et leur ouvrir des comptes Utilisateurs (« **Compte Utilisateur** »).

Le Client est seul responsable de la création des accès pour les Utilisateurs, du paramétrage de leurs droits d'accès et de leur utilisation personnelle de la Plateforme.

A ce titre, le Client pourra être amené à renseigner des informations d'identification des Utilisateurs, notamment les noms, prénoms et adresses mails des parties prenantes d'un contrat dans le cadre de la digitalisation de leurs documents contractuels.

Le Client s'engage à et reconnaît avoir obtenu l'accord de la part de ses Utilisateurs aux fins d'usage desdits Services.

Pour accéder aux Services, le Client, soit directement soit indirectement via les Utilisateurs autorisés, leur adressera un email contenant un lien d'accès unique, à charge pour l'Utilisateur de valider la création de son Compte Utilisateur et de compléter les informations nécessaires à son utilisation des Services.

Le Client s'engage à veiller à ce que les Utilisateurs ne permettent à aucun tiers d'utiliser les Comptes Utilisateurs à leur place ou pour leur compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité. Il reconnaît expressément que toute utilisation des Services avec ses identifiants de connexion sera réputée avoir été effectuée par les Utilisateurs correspondants.

Le Client reconnaît et accepte expressément que les Utilisateurs sont seuls responsables du maintien de la confidentialité de leur identifiant et de leur mot de passe. Il s'engage à contacter sans

délai PIXEL LABS, par tout moyen écrit utile et notamment par email, s'il apparaît qu'un Compte Utilisateur a été utilisé à l'insu de son Utilisateur.

Le Client et ses Utilisateurs peuvent accéder aux Services en allant directement sur la Plateforme.

6. Description des Services

1. Les Services

Les Services proposés par PIXEL LABS sont décrits sur le site www.filiz.io ainsi que dans son Devis.

Les Services permettent notamment au Client et à ses Utilisateurs de/d' :

- automatiser la préparation des documents contractuels en ce compris les avenants et les ruptures de contrats et/ou la génération des factures à destination des OPCO (ensemble les « Actes »)
- créer et remplir en ligne les Actes en suivant des instructions pas à pas, en ce compris notamment la création et la dématérialisation du/des CERFA adapté(s)
- conserver les Actes pendant la durée des Services
- signer et faire signer électroniquement les Actes générés par les Utilisateurs. A cette fin, un mail sera adressé aux Utilisateurs aux fins de signature électronique des Actes à l'adresse email renseignée
 - le cas échéant, accompagner les Clients dans la transmission des Actes aux OPCO(s), gestion et suivi de leur dossier à ce titre ;

Le Client reconnaît :

- avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, des Services de PIXEL LABS,
- que la mise en œuvre des Services nécessite d'être connecté à internet et que la qualité des Services dépend de cette connexion, dont PIXEL LABS n'est pas responsable.

PIXEL LABS se réserve la possibilité de proposer tout autre Service. Toute demande de modification des Services souscrits devra faire l'objet d'un devis complémentaire.

2. Les prestations complémentaires

• Maintenance

Le Client bénéficie pendant la durée des Services d'une maintenance, notamment corrective et évolutive. Dans ce cadre, l'accès à la Plateforme peut être limité ou suspendu.

Concernant la maintenance corrective, les modalités sont décrites dans le SLA joint en **Annexe 2**.

Concernant, la maintenance évolutive, le Client bénéficie pendant la durée des Services d'une maintenance évolutive, que PIXEL LABS pourra réaliser automatiquement et sans information préalable, et qui comprend à des améliorations des fonctionnalités de la Plateforme et/ou installations techniques utilisées dans le cadre de la Plateforme (visant à introduire des extensions mineures ou majeures).

L'accès à la Plateforme peut par ailleurs être limité ou suspendu pour des raisons de maintenance planifiée. Le cas échéant, PIXEL LABS fera ses meilleurs efforts pour prévenir le Client de cette suspension à minima 24 heures en avance.

• Hébergement :

PIXEL LABS assure, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement de la Plateforme, ainsi que des données produites et/ou saisies par/sur la Plateforme, sur ses serveurs ou par l'intermédiaire d'un prestataire d'hébergement professionnel, et sur des serveurs situés dans un territoire de l'Union européenne.

• Assistance technique :

En cas de difficulté rencontrée lors de l'utilisation des Services, le Client peut la contacter soit à l'adresse support@filiz.io.

8. Durée de souscription aux Services

Le Client souscrit aux Services sous forme d'abonnement (l'« Abonnement »).

L'Abonnement débute au jour de sa souscription pour une période initiale ferme de douze (12) mois sauf mention contraire indiquée dans le Devis.

Il se renouvelle tacitement, pour des périodes successives de même durée que la période initiale (avec la période initiale, les « Périodes »), de date à date, sauf si l'Abonnement est dénoncé dans les conditions de l'article « *Fin des Services* ».

9. Conditions financières de PIXEL LABS

9.1. Prix des Services

Les prix des Services auxquels le Client a souscrit sont indiqués dans le Devis.

Le prix peut comprendre :

- une partie fixe : en cas d'Abonnement annuel donnant accès aux Services, pouvant inclure un volume de dossiers d'alternance ou autres opérations couvertes par l'Abonnement ;
- une partie variable : prix unitaire facturé pour chaque dossier ou opération réalisé au-delà du volume inclus dans l'Abonnement.

Le volume inclus et le prix unitaire des dépassements éventuels sont précisés au Devis.

En cas de changement de périmètre demandé par le Client en cours d'exécution (ajout de modules, augmentation du volume contractuel, services additionnels), la grille tarifaire indicative applicable est celle publiée sur le site filiz.io à la date de la demande. Tout changement de périmètre fait l'objet d'un devis complémentaire accepté par le Client.

Les prix de PIXEL LABS peuvent être révisés à tout moment dans les conditions de l'article « *Modification des Conditions Générales* ».

9.2. Modalités de facturation et de paiement de PIXEL LABS

Sauf stipulation contraire du Devis, la partie fixe de l'Abonnement est facturée annuellement à terme à échoir, à compter de la date de commencement des Services.

Les dépassements de volume sont facturés mensuellement à terme échu, au cours du mois suivant celui au cours duquel ils ont eu lieu.

Les factures sont payables par virement bancaire dans un délai de trente (30) jours à compter de leur émission.

9.3. Conséquences en cas de retard ou de défaut de paiement

En cas de défaut ou de retard de paiement, PIXEL LABS se réserve le droit, dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture, de :

- prononcer la déchéance du terme de l'ensemble des sommes que lui doit Le Client et leur exigibilité immédiate,
- suspendre immédiatement les Services en cours jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues,
- facturer à son profit un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, assis sur le montant des sommes non réglées à l'échéance et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

10. Droits de propriété intellectuelle

1. Droits de propriété intellectuelle sur la Plateforme

La Plateforme est la propriété de PIXEL LABS, de même que les logiciels, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, etc.) qu'il exploite. Ils sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. La licence que PIXEL LABS consent au Client n'entraîne aucun transfert de propriété.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de PIXEL LABS sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Le Client, et les Utilisateurs, bénéficient d'une licence en mode SaaS non exclusive, personnelle et non transmissible d'utilisation de la Plateforme, pour le monde entier, pour la durée prévue à l'article « *Durée de souscription aux Services* » et aux seules fins de l'exécution des présentes.

2. Droits de propriété intellectuelle sur les Contenus et témoignages

En souscrivant aux Services de PIXEL LABS, le Client reconnaît que les contenus de toute nature qu'il publie sur la Plateforme (les « **Contenus** ») sont diffusés dans un esprit d'échange communautaire.

Le Client peut également réaliser des témoignages concernant son utilisation des Services.

Par conséquent, Le Client consent à ce que PIXEL LABS puisse :

- diffuser les Contenus et les témoignages à titre gracieux sur la Plateforme et sur tous autres sites internet français ou étrangers, édités par toutes sociétés avec lesquelles PIXEL LABS a des accords, par tout moyen, ainsi que sur tout support, aux fins de promotion de la Plateforme,
- traduire les Contenus et les témoignages en toutes langues,
- modifier (notamment le cadrage, le format et les couleurs) et/ou les adapter les Contenus et les témoignages (notamment aux contraintes techniques de la Plateforme (altérations ou dégradations dans leur qualité)).

10. Obligations et responsabilité du Client

10.1. Concernant la fourniture d'informations

Le Client s'engage à fournir à PIXEL LABS toutes les informations nécessaires pour la souscription et l'utilisation des Services.

Le Client reconnaît et accepte que l'utilisation des Services requière la complétion de diverses informations par le Client et ses Utilisateurs. PIXEL LABS ne saurait être tenu pour responsable d'une information de contact incomplète ou erronée, et des conséquences y afférentes.

10.2. Concernant le Compte Client

Le Client :

- garantit que les informations transmises dans le formulaire sont exactes et s'engage à les mettre à jour,
- reconnaît que ces informations valent preuve de son identité et l'engagent dès leur validation,
 - est responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de son identifiant et mot de passe. Tout accès à la Plateforme à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par lui.

Toute personne physique qui crée un Compte Client au nom et pour le compte d'un Client garantit disposer du pouvoir et/ou de l'habilitation requise pour contracter au nom du Client et pour son compte.

Le Client doit immédiatement contacter PIXEL LABS aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de PIXEL LABS* » s'il constate que son Compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît que PIXEL LABS aura le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

Le Client est seul responsable de la création des accès pour les Utilisateurs. A ce titre, le Client se porte fort à l'égard de PIXEL LABS de la création des comptes par les Utilisateurs et garantit que les Utilisateurs disposent de toutes les autorisations nécessaires aux fins de créations des Comptes Utilisateurs et de manière générale de l'utilisation des Services. PIXEL LABS ne pourra en aucune manière être tenue responsable à ce titre.

Le Client garantit à PIXEL LABS que toutes les données informations qu'il lui communique dans le cadre de la réalisation des Services, notamment celles relatives à l'identité des Utilisateurs, sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur. Il s'engage à mettre à jour ces informations dans l'espace personnel en cas de modifications, afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

10.3. Concernant l'utilisation des Services

Le Client est responsable de son utilisation des Services et de toute information qu'il partage dans ce cadre. Il est également responsable de l'utilisation des Services, de toute autorisation nécessaire à ses Utilisateurs à ce titre et de toutes informations partagées par les Utilisateurs. Il s'engage à ce que les Services soient exclusivement utilisés par lui et/ou les Utilisateurs, qui sont soumis aux mêmes obligations que lui dans leur utilisation des Services.

A cet égard, il se porte garant de toute utilisation des Services par ses Utilisateurs et notamment contre toute mauvaise utilisation, utilisation non conforme ou illicite, que les Utilisateurs pourront faire des Services, et particulièrement contre les atteintes aux lois et règlements en vigueur.

Le Client est ainsi exclusivement responsable de la mise en place de toutes procédures destinées à prévenir ou à réparer la commission de tels actes.

Le Client, ainsi que ses Utilisateurs, s'interdisent de détourner les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus, et notamment pour :

- exercer une activité illégale ou frauduleuse,
- porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- porter atteinte à des tiers ou à leurs droits, de quelque manière que ce soit,
- violer une disposition contractuelle, légale ou réglementaire,
- exercer toute activité de nature à interférer dans le système informatique d'un tiers notamment aux fins d'en violer l'intégrité ou la sécurité,
- effectuer des manœuvres visant à promouvoir ses services et/ou sites ou ceux d'un tiers,
- aider ou inciter un tiers à commettre un ou plusieurs actes ou activités listés ci-dessus.

Le Client, ainsi que ses Utilisateurs, s'interdisent également de :

- copier, modifier ou détourner tout élément appartenant à PIXEL LABS ou tout concept qu'elle exploite dans le cadre des Services,
- adopter tout comportement de nature à interférer avec ou détourner les systèmes informatiques de PIXEL LABS ou porter atteinte à ses mesures de sécurité informatique,
- porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de PIXEL LABS,
- commercialiser, transférer ou donner accès de quelque manière que ce soit aux Services, aux informations hébergées sur la Plateforme ou à tout élément appartenant à PIXEL LABS.

Le Client est responsable des Contenus de toute nature qu'il diffuse dans le cadre des Services.

Le Client s'interdit de diffuser tout Contenu (cette liste n'est pas exhaustive) :

- portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes),
- portant atteinte aux droits de tiers (contenus contrefaisants, atteinte aux droits de la personnalité, etc.) et plus généralement violant une disposition contractuelle, législative ou réglementaire,

- préjudiciable à des tiers de quelque manière que ce soit,
- mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- nuisibles aux systèmes informatiques de tiers.

Le Client est également seul responsable des relations pouvant naître entre lui et les Utilisateurs, notamment tous différends ou litiges ayant pour cause ou origine l'utilisation des Services.

Il est notamment seul responsable des délégations de pouvoir et/ou de signature accordées aux Utilisateurs. La responsabilité de PIXEL LABS ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

Le Client est seul responsable des relations pouvant naître entre lui, les Utilisateurs et les tiers, dans le cadre de l'utilisation des Services. PIXEL LABS n'est aucunement responsable des conditions d'utilisation des Services par les Utilisateurs, ni des relations pouvant naître entre eux.

En outre, le Client reconnaît et accepte expressément que PIXEL LABS n'est pas partie aux contrats conclus entre les Utilisateurs et ne saurait en aucun cas engager sa responsabilité au titre des difficultés pouvant intervenir lors de la conclusion ou de l'exécution de ces contrats, ni être partie à quelques litiges éventuels à ce sujet.

Le Client reconnaît et accepte expressément qu'il est de sa responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par ses propres moyens les informations de son espace qu'il juge nécessaires. PIXEL LABS décline toute responsabilité en cas de perte éventuelle de ces informations, Le Client ne pouvant prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Le Client est informé et accepte que la mise en œuvre des Services nécessite que les Utilisateurs soient connectés à internet et que la qualité des Services dépend directement de cette connexion, dont il est seul responsable.

Le Client s'interdit, en son nom et au nom des Utilisateurs de monnayer, céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes à un quelconque tiers, y compris si ce tiers a un lien direct ou indirect avec le Client ou l'un des Utilisateurs, de quelque manière que ce soit.

De manière générale, le Client se porte fort du respect des engagements prévus aux présentes par ses Utilisateurs.

Le Client garantit à PIXEL LABS contre toute réclamation et/ou action qui pourrait être exercée à son encontre à la suite de la violation de l'une des obligations du Client. Le Client indemniserà PIXEL LABS du préjudice subi et la remboursera de toutes les sommes qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

11. Obligations et responsabilité de PIXEL LABS

PIXEL LABS s'engage à fournir les Services avec diligence, étant précisé qu'elle est tenue à une obligation de moyens.

Tout retard qui est imputable au Client décale d'autant les délais de livraison convenus.

11.1. Concernant la qualité des Services de PIXEL LABS

PIXEL LABS fait ses meilleurs efforts pour fournir au Client des Services de qualité. A cette fin, elle procède régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de ses Services et peut ainsi réaliser une maintenance dans les conditions précisées à l'article « Maintenance ».

PIXEL LABS n'est néanmoins pas responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à ses Services qui auraient pour origine :

- des circonstances extérieures à son réseau (et notamment la défaillance partielle ou totale des réseaux du Client),
- de la défaillance d'un équipement, d'un câblage, de services ou de réseaux non inclus dans ses Services ou qui n'est pas sous sa responsabilité,
- de l'interruption des Services du fait des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à internet,
- de l'intervention du Client notamment via une mauvaise configuration appliquée sur les Services,
- d'un cas de force majeure.

PIXEL LABS est responsable du fonctionnement de ses serveurs, dont les limites extérieures sont constituées par les points de raccordement.

Par ailleurs, elle ne garantit pas que les Services, :

- soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts,
- étant standard et nullement proposés en fonction des contraintes personnelles du Client, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

11.2. Concernant la garantie de niveau de service de la Plateforme

PIXEL LABS dispose d'une garantie de niveau de service détaillée en annexe 2.

11.3. Concernant le stockage, la sauvegarde et la sécurité des données sur la Plateforme

PIXEL LABS fait ses meilleurs efforts pour sauvegarder toutes données produites et/ou saisies par/sur la Plateforme.

Sauf en cas de fautes avérées de la part de PIXEL LABS, elle n'est néanmoins pas responsable de toute perte de données au cours des opérations de maintenance.

PIXEL LABS fournit des capacités de stockage suffisantes pour l'exploitation des Services.

PIXEL LABS fait ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité des données en mettant en œuvre des mesures de protection des infrastructures et de la Plateforme, de détection et prévention des actes malveillants et de récupération des données.

11.4. Concernant la publication de Contenus

PIXEL LABS intervient en qualité de prestataire d'hébergement pour les Contenus que Le Client met en ligne. En conséquence, elle n'est pas responsable de ces Contenus.

Si PIXEL LABS reçoit une notification concernant un Contenu illicite, elle agira promptement pour le retirer ou en rendre son accès impossible, et elle pourra prendre les mesures décrites à l'article « *Sanctions en cas de manquement* ».

11.5. Concernant le recours à la sous-traitance et la cession

PIXEL LABS peut recourir à des sous-traitants dans le cadre de l'exécution des Services, qui sont soumis aux mêmes obligations que les siennes dans le cadre de leur intervention. Elle reste

néanmoins seule responsable de la bonne exécution des Services à l'égard du Client.

PIXEL LABS peut se substituer toute personne qui sera subrogée dans tous ses droits et obligations au titre de sa relation contractuelle avec le Client. Le cas échéant, elle informera le Client de cette substitution par tout moyen écrit.

12. Limitation de la responsabilité de PIXEL LABS

La responsabilité de PIXEL LABS est limitée aux seuls dommages directs avérés que le Client subit du fait de l'utilisation des Services.

A l'exception des dommages corporels, décès et faute lourde, et sous réserve d'avoir émis une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois suivant la survenance du dommage, la responsabilité de PIXEL LABS ne saurait être engagée pour un montant supérieur aux montants qu'elle a perçus du Client dans le cadre de la fourniture des Services au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur.

13. Modes de preuve admis

La preuve peut être établie par tout moyen.

Le Client est informé que les messages échangés par le biais de la Plateforme ainsi que les données recueillies sur la Plateforme et les équipements informatiques de PIXEL LABS constituent le principal mode de preuve admis, notamment pour démontrer la réalité des Services réalisés et le calcul de leur prix.

14. Références commerciales

Les Parties s'autorisent mutuellement à utiliser leurs noms, marques et logos à titre de références commerciales, pendant la durée des Services pour une période de trois (3) ans après son terme.

15. Modalités de traitement des données à caractère personnel

15.1. Dispositions générales

Les parties s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à se conformer à toutes les obligations légales et réglementaires qui leur incombent en matière de protection des données à caractère personnel, notamment la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version modifiée dite Loi Informatique et Libertés et le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après ensemble la « **Réglementation applicable** »).

Aux fins de gestion de la relation contractuelle entre les parties, chaque partie traite les données à caractère personnel des interlocuteurs de l'autre partie en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable, et ce pour la durée des présentes Conditions Générales. Ce traitement est nécessaire à la bonne exécution des présentes Conditions Générales et ne concerne que des données d'identification (notamment nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) des interlocuteurs.

Le personnel des parties, leurs services chargés du contrôle (commissaire aux comptes notamment) et leurs sous-traitants pourront avoir accès aux données à caractère personnel collectées.

Ce traitement pourra donner lieu à l'exercice par les interlocuteurs des parties de leurs droits prévues par la Réglementation applicable.

15.2.Traitements des données personnelles par PIXEL LABS en tant que sous-traitant

➤ Description du traitement sous-traité

Dans le cadre des Services, PIXEL LABS est amenée à traiter des données à caractère personnel au nom et pour le compte du Client en qualité de sous-traitant, tandis que le Client, lui agit en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable. Les caractéristiques des traitements sont décrites en Annexe 1 des présentes Conditions Générales.

➤ Obligations du Prestataire vis-à-vis du Client

- Traitement des données :

PIXEL LABS s'engage à ne traiter les données à caractère personnel qu'aux fins des finalités listées à l'Annexe 1 et conformément aux instructions documentées du Client, y compris en ce qui concerne le transfert des données en dehors de l'Union Européenne. PIXEL LABS s'engage à informer le Client si, selon elle, une instruction constitue une violation de la Réglementation applicable. En outre, si PIXEL LABS est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit applicable aux Conditions Générales, elle doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

- Sécurité et confidentialité des données :

PIXEL LABS s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et l'intégrité des données à caractère personnel, leur sauvegarde ainsi que le rétablissement de leur disponibilité en cas d'incident physique ou technique. PIXEL LABS veille également à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel soient soumises à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

- Autres sous-traitants :

PIXEL LABS est autorisée à faire appel aux sous-traitants (ci-après « le Sous-traitant ultérieur ») listés en Annexe 1 des Conditions Générales pour mener des activités de traitement spécifiques. En cas de changement dans la liste des Sous-traitants ultérieurs autorisés, PIXEL LABS informera préalablement et par écrit le Client. Cette information devra indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du Sous-traitant ultérieur. Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections légitimes et motivées. A défaut de notifications d'objections passé ce délai, le Client sera réputé avoir accepté le recours au Sous-traitant ultérieur.

Le Sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations des présentes Conditions Générales pour le compte et selon les instructions du Client. Il appartient à PIXEL LABS de s'assurer que le Sous-traitant ultérieur présente les mêmes

garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la Réglementation applicable. Si le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, PIXEL LABS demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations.

- Transfert de données à caractère personnel hors de l'Union européenne :

PIXEL LABS est autorisée à transférer les données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes Conditions Générales des pays situés hors de l'Union européenne, sous réserve de la mise en place de garanties appropriées telles que définies au Chapitre V du règlement précité.

- Assistance et Fourniture d'informations :

PIXEL LABS s'engage à répondre dans les meilleurs délais à toute demande d'information lui étant adressée par le Client et l'assister, que ce soit dans le cadre d'une analyse d'impact ou d'une demande présentée par les autorités de protection des données ou le délégué à la protection des données du Client ;

- Assistance en cas de demande d'exercice de droits de la part des personnes concernées

PIXEL LABS s'engage à assister le Client pour répondre aux demandes d'exercice des droits (accès, rectification, effacement, opposition, etc.) des Utilisateurs, par tout moyen utile et dans la mesure du possible, compte tenu de la nature du traitement et des informations dont elle dispose. Toutefois, le Client reconnaît et accepte que l'Utilisateur (étudiant, contact école ou contact entreprise) dispose de la possibilité de modifier directement ses données personnelles (nom, prénom, contact, etc.) via son Compte sur la Plateforme.

Si une demande d'exercice de droits est adressée directement à PIXEL LABS, celle-ci s'engage à transférer la demande complète au Client, en tant que Responsable de Traitement, dans les meilleurs délais par courrier électronique à l'adresse de contact désignée par le Client, ou via le support.

Le Client est le seul responsable du suivi et de la réponse à la personne concernée dans les délais légaux. Le Client reconnaît et accepte que PIXEL LABS n'agira que sur instruction écrite et documentée du Client.

Toutefois, le Client reconnaît et accepte que, PIXEL LABS étant en contact direct avec les personnes concernées, elle peut accuser réception de la demande auprès de l'Utilisateur, en précisant que la demande a été transférée au Client qui est seul habilité à y répondre. Une fois les instructions reçues, le Client accepte que PIXEL LABS réponde à la personne concernée pour l'informer des suites de sa demande.

- Assistance en cas de violation de données personnelles

PIXEL LABS s'engage à notifier au Client dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance toute violation des données à caractère personnel portant sur les traitements faisant l'objet des présentes et lui communiquer toute information et documentation utile relative à cette violation.

- Notification des violations de données à caractère personnel :

PIXEL LABS s'engage à notifier au Client dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance toute violation des données à caractère personnel et à lui communiquer toute information et documentation utile relative à cette violation.

- Sort des données :

PIXEL LABS s'engage, au choix du Client, à supprimer les données à caractère personnel à l'expiration des Services ou à les renvoyer au Client et à ne pas en conserver de copie, sauf si la Réglementation applicable l'exige. Le Client dispose d'1 mois à compter de la fin des Services pour exercer son choix. Passé ce délai, PIXEL LABS supprimera toutes les données à caractère personnel liées à la relation entre la personne concernée et le Client.

Le Client reconnaît et accepte que l'Utilisateur (étudiant ou entreprise) puisse être relié à d'autres Clients. Dès lors, PIXEL LABS s'engage à supprimer les données personnelles liées à la relation entre le Client et l'Utilisateur (notamment les données liées à la contractualisation, le CERFA, etc.), mais ne pourra pas supprimer toutes les données personnelles relatives à l'Utilisateur (notamment nom, prénom, adresse email) qui pourraient être liées à d'autres Clients.

- Documentation :

PIXEL LABS met à disposition du Client, sur demande de celui-ci, toutes les informations et tous les documents nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits. Le Client a ainsi la possibilité de procéder à des audits une (1) fois par an et à ses frais afin de vérifier la conformité de PIXEL LABS aux obligations prévues dans le présent article. Le Client informera PIXEL LABS de la tenue de l'audit moyennant un préavis minimum de deux (2) semaines. PIXEL LABS se réserve le droit de refuser l'identité de l'auditeur retenu s'il appartient à une société concurrente. L'audit devra être réalisé pendant les heures ouvrées de PIXEL LABS et de manière à perturber le moins possible son activité. L'audit ne pourra ainsi porter atteinte de quelque façon que ce soit (i) aux mesures techniques et organisationnelles de sécurité déployées par PIXEL LABS, (ii) à la sécurité et la confidentialité des données des autres clients de PIXEL LABS, ou (iii) au bon fonctionnement et à l'organisation de la production de PIXEL LABS. Dans la mesure du possible, les parties conviendront à l'avance du périmètre de l'audit. Le rapport d'audit sera adressé à PIXEL LABS afin de permettre à cette dernière de formuler ses observations ou remarques éventuelles par écrit, lesquelles seront annexées à la version finale du rapport d'audit. Chaque rapport d'audit sera considéré comme une information confidentielle.

➤ Obligations du Client vis-à-vis de PIXEL LABS :

Le Client s'engage à :

- (a) fournir à PIXEL LABS les données personnelles visées dans l'Annexe 1, à l'exclusion de toute donnée personnelle non pertinente, disproportionnée ou non nécessaire, et à l'exclusion de toute donnée « particulière » au sens de la Réglementation applicable, sauf si les traitements le justifient, à charge pour le Client d'établir ces justifications et de prendre toutes mesures, notamment d'information préalable, de recueil de consentement et de sécurité, appropriées pour de telles données particulières ;
- (b) collecter sous sa responsabilité, de manière licite, loyale et transparente, les données personnelles fournies à PIXEL LABS, pour l'exécution de ses services, et en particulier, s'assurer de la base légale

de cette collecte et de l'information due aux personnes concernées ;

- (c) tenir un registre des traitements et plus généralement, respecter les principes issus de la Réglementation applicable ;
- (d) veiller au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par la Réglementation applicable.

16. Obligations respectives en matière de confidentialité

Sauf accord écrit de l'autre partie, les Parties s'engagent respectivement à garder confidentielles, pendant la durée de leur relation contractuelle et 3 ans au-delà, toutes les informations relatives ou détenues par l'autre partie, dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion et de l'exécution de leur relation contractuelle.

Cette obligation ne s'étend pas aux informations :

- dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance,
- déjà publiques lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation de cette clause,
- qui auraient été reçues d'un tiers de manière licite,
- dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie dans la cadre de la relation contractuelle entre les parties.

Les informations confidentielles peuvent être transmises aux employés, collaborateurs, stagiaires, mandataires et cocontractants respectifs des parties, à condition qu'ils soient soumis à la même obligation de confidentialité.

17. Force majeure

Les parties ne peuvent être responsables des manquements ou retards dans l'exécution de leurs obligations contractuelles dus à un cas de force majeure survenu pendant la durée de leur relation. La force majeure recouvre :

- tout cas répondant aux conditions de l'article 1218 du Code civil et reconnu par la jurisprudence,
- les grèves, activités terroristes, émeutes, insurrections, guerres, actions gouvernementales, épidémies, catastrophes naturelles ou défaut imputable à un prestataire tiers de télécommunication.

Si l'une des parties est empêchée d'exécuter ses obligations pour un cas de force majeure, elle doit en informer l'autre partie par tout moyen écrit, notamment par email. Les obligations sont suspendues dès réception de la notification, et devront être reprises dans un délai raisonnable dès la cessation du cas de force majeure.

La partie empêchée reste néanmoins tenue de l'exécution des obligations qui ne sont pas affectées par un cas de force majeure et de toute obligation de paiement.

18. Fin des Services

18.1 Général

L'Abonnement doit être dénoncé au plus tard 3 mois avant la fin de la Période en cours, par :

- Le Client, en adressant à PIXEL LABS une demande par écrit (LRAR ou email avec accusé de réception) ;
- PIXEL LABS en adressant un email au Client.

Toute Période entamée est due dans son intégralité.

18.2 Effets de la Fin des Services

La fin des Services, pour quelque cause que ce soit, entraînera automatiquement et de plein droit la fermeture du Compte Client et des comptes des Utilisateurs. Le Client devra cesser sans délai toute utilisation des Services et remettre à PIXEL LABS tous programmes et documents relatifs à ceux-ci. Il est convenu entre les Parties que tout dossier entamé et fini au jour de la fin des Services restera dû en intégralité par le Client.

PIXEL LABS s'engage sur la base d'une obligation de moyens à permettre au Client de récupérer l'intégralité de ses données afin de lui permettre de reprendre l'exploitation de ses activités.

La réversibilité porte exclusivement sur les données entrantes fournies par le Client et l'Utilisateur et les documents justificatifs.

Sont expressément exclus du périmètre de la réversibilité : les codes sources, les structures de bases de données, les logs de sécurité, et toute information relevant du secret des affaires de PIXEL LABS.

PIXEL LABS met à disposition du Client, dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires à compter de la fin effective des Services:

- l'intégralité des données du Client contenues dans la base de la Plateforme, dans un format standard structuré, lisible et exploitable ;
- l'ensemble des documents générés ou chargés par le Client et ses Utilisateurs, dans leur format natif ou un format standard (PDF).

PIXEL LABS n'est tenue à aucune obligation d'interopérabilité spécifique.

La prestation de réversibilité est incluse dans les Services et ne donne lieu à aucune facturation complémentaire. Le Client s'engage à coopérer activement avec PIXEL LABS pour faciliter la récupération.

PIXEL LABS est déchargée de son obligation de réversibilité tant que le Client n'a pas réglé l'intégralité des factures émises.

À l'issue du transfert, et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin des Services, PIXEL LABS détruit les données et n'en conserve aucune copie, sauf obligation légale.

19. Sanctions en cas de manquement

Le paiement du prix des Services ainsi que les obligations prévues à l'article « *Obligations et responsabilité du Client* » constituent des obligations essentielles.

En cas de manquement à ces obligations, PIXEL LABS peut :

- suspendre ou supprimer l'accès du Client aux Services,
- supprimer tout Contenu en lien avec le manquement,
- publier sur la Plateforme tout message d'information que PIXEL LABS juge utile,
- envoyer au Client une lettre recommandée avec accusé de réception pour :
 - mettre fin aux relations contractuelles entre le Client et PIXEL LABS, la résiliation prenant effet au jour de

réception ou de première présentation de cette lettre,

- ou pour demander au Client de remédier au manquement dans un délai maximum de 15 jours calendaires. La résiliation prendra effet à l'issue de ce délai à défaut de régularisation du manquement.
- La résiliation entraîne la suppression du Compte Client,
- avertir toute autorité compétente, coopérer avec elle et lui fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites,
 - engager toute action judiciaire.

Ces sanctions sont sans préjudice de tous dommages et intérêts que PIXEL LABS pourrait réclamer au Client.

20. Modification des Conditions Générales

PIXEL LABS peut modifier ses Conditions Générales au moment du renouvellement de l'Abonnement et en informera le Client par tout moyen écrit (et notamment par email) 4 mois au moins avant leur entrée en vigueur.

Concernant les modifications des Conditions Générales affectant le prix des Services, il est précisé que PIXEL LABS pourra réviser ses tarifs dans la limite de dix pour cent (10 %) par rapport à la période précédente, sous réserve que les Services restent inchangés et que le volume annuel de dossiers gérés n'ait pas augmenté de plus de quarante pour cent (40 %).

Si le Client n'accepte pas ces modifications, il doit se désinscrire des Services selon les modalités prévues à l'article « *Fin des Services* ».

Si le Client utilise les Services après l'entrée en vigueur de ses Conditions Générales modifiées, PIXEL LABS considère que le Client les a acceptées.

21. Cession et changement de contrôle

PIXEL LABS peut librement céder ou transférer les Conditions Générales, en tout ou partie, en cas de fusion, absorption, cession ou transfert de son fonds de commerce ou de ses activités, et procéder librement à toute opération de changement de contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Tous les droits et obligations issus des Conditions Générales demeurent applicables au cessionnaire.

Le Client en sera informé par tout moyen écrit utile.

22. Loi applicable et juridictions compétentes

Les Conditions Générales sont régies par la loi française.

En cas de litige opposant le Client et PIXEL LABS, et à défaut d'accord amiable dans le mois suivant la première notification, celui-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris sauf dispositions impératives contraires.

Annexe 1 – Données Personnelles

1. Description du traitement des données effectué par PIXEL LABS pour le compte du Client

Finalités du traitement de données à caractère personnel	La fourniture des Services, et notamment la fluidification des flux contractuels par automatisation de la préparation, signature et conservation des documents contractuels.
Nature des opérations de traitement	La collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la consultation, l'effacement ou la destruction.
Type de données à caractère personnel traitées	- Donnée d'identification des Utilisateurs (Nom, prénom, genre, date et lieu de naissance, adresse postale et email, nationalité) - Données académiques des Utilisateurs (inscription à pôle emploi et durée d'inscription, dernier diplôme obtenu) - Données légalement exigibles (NIR, présence d'un handicap) - Données relatives aux documents contractuels (durée du contrat, formation sans employeur, mission à effectuer, mise à disposition d'un logement, date de conclusion et de fin du contrat, salaire brut mensuel, durée de la période d'essai, type de contrat, durée hebdomadaire, salaire et avantage en nature) - Données d'identification du Tiers signataire
Catégories de personnes concernées	- Utilisateurs (étudiants, contacts école, contacts entreprise)
Durée du traitement	Durée d'exécution des Conditions Générales

2. Liste des Sous-traitants ultérieurs autorisés

Sous-traitant	Activité	Localisation	Garanties (transferts hors UE)
Yousign	Signature électronique	UE (France)	Aucun transfert hors UE
Railway	Hébergement	UE (France)	Clauses contractuelles types
Intercom	Chat de support	UE	Clauses contractuelles types
Axceptio	Gestion des cookies	UE	Clauses contractuelles types
MongoDB Atlas	Base de données	UE (France)	Aucun transfert hors UE
AWS S3	Stockage de documents	UE (France)	Aucun transfert hors UE
Auth0 / Okta	Authentification	UE	EU–U.S. Data Privacy Framework
HubSpot	CRM, gestion de la relation client et prise de rendez-vous	UE (Allemagne)	EU–U.S. Data Privacy Framework

Annexe 2 SLA

1. Processus de gestion des Anomalies

PIXEL LABS intervient dans la gestion des bogues ou dysfonctionnements relevés sur la Plateforme (les « **Anomalies** ») entre 9 heures 30 et 16 heures 30 du lundi au vendredi. Tout délai ayant débuté au cours de cette tranche horaire expirera à la même heure le dernier jour ouvré du délai.

Ces Anomalies se répartissent en 3 catégories :

- « Anomalie Critique » : rend impossible toute utilisation des Services,
- « Anomalie Majeure » : diminue l'utilisation des Services en empêchant l'utilisation de certaines fonctionnalités essentielles,
- « Anomalie Mineure » : met le Client dans l'impossibilité d'utiliser une ou plusieurs fonctionnalités non essentielles des Services.

Le Client peut signaler à PIXEL LABS toute Anomalie au chat sur la plateforme en s'efforçant de donner le maximum d'informations. La réception de ce signalement vaut signalement d'une Anomalie.

Si la Plateforme n'est pas à l'origine de l'Anomalie, aucune maintenance ne sera réalisée.

Si la Plateforme est à l'origine de l'Anomalie, PIXEL LABS informera le Client de sa qualification dans un délai de 4 heures (la « **Date du Diagnostic** ») et procédera à sa correction dans les délais suivants :

Catégorie	Correction	Solution de contournement à défaut
Critique	6 heures	24 heures
Majeure	48 heures	3 jours ouvrés
Mineure	3 jours ouvrés	—

Si PIXEL LABS n'arrive pas à corriger une Anomalie Critique ou Majeure dans les délais prévus, elle fera ses meilleurs efforts pour proposer une solution de contournement au plus tard :

- dans les 24 heures à compter de la Date du Diagnostic pour une Anomalie Critique,
- dans les 3 jours ouvrés à compter de la Date du Diagnostic pour une Anomalie Majeure.

PIXEL LABS pourra acter de la fin d'intervention par le chat sur la Plateforme.

En cas de non-respect du taux de disponibilité de 99,5 % ou des délais d'intervention sur Anomalie Critique ou Majeure, PIXEL LABS applique, sur demande du Client, une réduction de cinq pour cent (5 %) au prorata de la facture mensuelle (soit 1/12 du prix en cas d'Abonnement annuel) par semaine calendaire de non-respect, plafonnée à vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de ladite facture.

Ces pénalités constituent la seule indemnisation due au Client au titre du non-respect des engagements de disponibilité, sauf faute lourde ou manquement à une obligation essentielle.

2. Garantie de niveau de service

PIXEL LABS fait ses meilleurs efforts pour maintenir un accès à la Plateforme 24h/24h et 7j/7j et garantit la disponibilité mensuelle des Services à 99,5 %.

Les Services sont considérés comme indisponibles en cas de panne, c'est-à-dire une défaillance résultant de tout élément qui relève de la responsabilité de PIXEL LABS (la « **Panne** »).

Le taux de disponibilité est calculé sur une base mensuelle et commence à partir du premier mois complet des Services.

Taux de disponibilité = [Temps Total – Temps de Panne] / Temps Total * 100

Exemple (sur le mois de janvier) :

- Temps Total = 31 jours * 24 heures = 720 heures
- Temps de Panne = 6 heures
- Taux de disponibilité = [720 – 6] / 720 * 100 = 99,2 %

Le calcul de ce pourcentage ne tient pas compte des cas d'indisponibilité dus à :

- la maintenance planifiée dans les conditions définies à l'article « **Maintenance** »,
- la suspension ou l'arrêt des Services en application des Conditions Générales,
- l'ensemble des cas listés aux dispositions de l'article « **concernant la qualité des Services de PIXEL LABS** ».

Une Panne est constatée à compter de la survenance du premier des 2 évènements suivants :

- un signalement de la part du Client par le chat disponible sur la Plateforme, ou support@filiz.io, ou par PIXEL LABS
- un signalement de la part de PIXEL LABS.

Le temps de Panne est le temps entre le signalement et la notification de la restauration des Services, minoré des délais causés par le Client lors de la résolution de la Panne (exemple : la non-réponse du Client).

En cas de panne durant plus de 4 heures, PIXEL LABS mettra en œuvre des solutions de back up adaptées dans un délai de 5 heures à compter de la survenance de la Panne afin d'assurer la continuité des Services.